

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Réunion du Conseil municipal du 15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre à 19h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués par le Maire le 08 mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis en salle du conseil sous la présidence du Maire, Monsieur Raphaël NORBLIN.

Tableau des présences

Conseiller	Présent	Absent	Représenté par
Valérie BRANDIN-BEGHIN		X	
Patricia BRAY	X		
Jacky CAPEL	X		
Nadège COMORET	X		
Laurence HUZÉ		X	
Franck LAMBLARDY	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	
Alain MIMEAU	X		
Raphaël NORBLIN	X		
Michel PHILIPPE	X		
Ludovic SOULARD		X	Raphaël NORBLIN
Anne-Maité TURMEL	X		

Membres en exercice **13**
Présents **9**
Votants **10**
Secrétaire de séance : Nadège COMORET

Les textes complets des délibérations sont annexés au présent procès-verbal avec

- L'objet de la délibération
- Les votes exprimés par les membres du conseil municipal présents ou représentés

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 02 février 2024 reporté au prochain conseil

II. Finances locales

- Vote des comptes administratif et de gestion 2023,
- Détermination des taux d'imposition 2024,
- Vote de l'affectation de résultat,
- Vote du Budget primitif 2024

III. Affaires scolaires – Enfance – Jeunesse

- Informations diverses

IV. Urbanisme et environnement

- Lotissement Beauregard : passage des espaces verts dans le domaine public
- Coupes de bois 2024-2025
- Clôture de la procédure de reprise de tombes

V. Commissions et syndicats

VI. Informations et questions diverses

PROCÈS VERBAL

FINANCES

Informations

> La délibération sur le compte de gestion n'a pas été présentée ce soir. La commune a jusqu'au 30 juin 2024 pour le faire.

> Le bilan budgétaire de l'année 2023 en fonctionnement est positif de 149 631 €. Les dépenses se sont élevées à 512 955€ et les recettes à 662 586 € (hors report de l'excédent 2022).

Présentation du budget 2024

Suite aux trois réunions « finance » où tous les conseillers municipaux étaient conviés, le budget 2024 est présenté au conseil municipal. Pour la section Fonctionnement, plusieurs augmentations ont été prévues au niveau :

> des charges à caractère générale pour, principalement, la croissance des frais d'énergies et alimentaires.

> des charges de personnel en réponse à l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et la création d'une journée supplémentaire par semaine pour la réalisation de tâche de secrétariat.

> des autres charges de gestion courante pour l'enfouissement des réseaux.

Plusieurs points et questionnements sur le budget ont été abordés au conseil municipal :

> **Rénovation du chemin reliant le point vert** : Franck Lamblardy interroge sur la possible participation financière d'Evreux Portes de Normandie (EPN) au vu de sa compétence en matière de déchets. Raphaël Norblin indique que ce projet sera certainement financé par l'agglomération au titre des Fonds de concours.

> **Trottoirs** : le conseil municipal se prononce favorablement pour prévoir, chaque année, la rénovation d'une partie des trottoirs de la commune. Raphaël Norblin indique que le coût s'élève en moyenne à 100€ le m². Il est proposé d'inscrire 40 000€ au budget investissement 2024.

> **Rénovation énergétique** : Alain Mimeau indique que le SIEGE, en accord avec EPN, réalisera l'accompagnement financier de la commune pour la réalisation de l'audit énergétique préalable au projet de rénovation énergétique des bâtiments municipaux. Les études doivent être lancées en 2024, avant de faire appel à un AMO pour la réalisation du dossier technique. 8 000 € sont donc inscrits au budget. Alain Mimeau alerte le conseil municipal sur le fait que la rénovation énergétique n'engendre pas de gain financier immédiat et que, par conséquent, ce projet aura un coût important pour la commune.

> **Impôt foncier bâti/non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : une simulation des différents scénarios (taux, recettes communales, niveau de l'augmentation pour l'habitant) est présentée aux conseillers municipaux.

- Raphaël Norblin propose une augmentation progressive afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune au vu des différents projets envisagés (rénovation énergétique, espace du bailli, enfouissements des réseaux, trottoirs, etc.). Il indique qu'à taux communal constant, la commune percevra + 14 000 € du fait de l'augmentation des bases imposables. Il ajoute qu'aucune augmentation du taux communal n'a été réalisée depuis 8 ans (2016).

- Michel Philippe précise que le budget 2024 ne nécessite pas une augmentation du taux pour être équilibré.
- Alain Mimeau indique qu'il est de bonne gestion d'augmenter le taux d'imposition dès lors que la commune a des projets importants qui commencent à peser financièrement sur le budget communal

comme la sécurité routière ou la rénovation énergétique des bâtiments. Il considère plus adapté d'augmenter progressivement le taux communal et, ainsi, de lisser l'impact sur le long terme.

Il est proposé au conseil municipal l'augmentation de 0,50% du taux communale sur la TFPB, la TFPNB et la TH.

DELIBERATION 2024-008 accepté à la majorité

- DELIBERATION sur l'augmentation du taux
 - Abstention : 2 (Franck Lamblardy / Ludovic Soulard)
 - Contre : 2 (Nadège Comoret / Maïté Turmel)
 - Pour : 6

- DELIBERATION sur le taux
 - Abstention : 4 (Franck Lamblardy / Ludovic Soulard/ Maïté Turmel / Nadège Comoret)
 - Pour : 6

- DELIBERATION sur l'augmentation des trois taux (TFPB, la TFPNB et la TH)
 - Abstention : 4 (Franck Lamblardy / Ludovic Soulard/ Maïté Turmel / Nadège Comoret)
 - Pour : 6

Affaires scolaires :

- En septembre 2024, une classe sera rouverte à l'école de Fontaine-sous-Jouy pour, notamment éviter que les quatre classes soient en triple niveau. Pour rappel, la fermeture d'une classe avait eu lieu en septembre 2022. Pour 2024-2025, l'école comptera donc à nouveau cinq classes.
 - Des bâches ont été installés sous le préau pour éviter la construction de nouveaux nids d'hirondelles et permettre la rénovation de cet espace. Précision : pour pallier cette destruction, 32 nids d'hirondelles « artificiels » ont été mis en place à proximité, sur le pignon de la salle communale.
 - L'école fait appel à la commune pour financer une activité « stop motion » à destination d'une partir des élèves (section maternelle + CP). Le coût est de 1200 €.
- Il est proposé de financer ce projet à hauteur de 50%, soit 600 € :

DELIBERATION 2024-010 acceptée à la majorité

- DELIBERATION sur le financement communal
 - Abstention : 2
 - Contre : 0
 - Pour : 8

- DELIBERATION sur le montant
 - Abstention : 2
 - Contre : 0
 - Pour : 8

> Budget 2024

Suite aux différents points abordés et délibérés précédemment, il est proposé un budget en suréquilibre pour le Fonctionnement (+ 115 936 €) et l'Investissement (+ 103 846 €), avec un virement de 300 000 € de fonctionnement à la section investissement.

DELIBERATION acceptée à l'unanimité

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 10

URBANISME - ENVIRONNEMENT

> Deux espaces verts, parcelle ZC319, situés dans le quartier de Beauregard, doivent passer en espace communal public. Ce classement permettra, à terme, de réaliser une noue pour les écoulements d'eau.

DELIBERATION 2024-012 acceptée à l'unanimité

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 10

> Dans les bois communaux, il est proposé que les parcelles 1 a, 2 a et 3 u soient utilisées de la manière suivante :

- création d'une zone de biodiversité, sans coupe de bois ;
 - affouage pour les habitants de la commune durant l'hivers 2024-2025.
- Cette délibération annule et remplace la délibération 2023/045 du 15/12/2023.

DELIBERATION 2024-009 acceptée à la majorité

- Abstention : 1 (Franck Lamblardy)
- Contre : 0
- Pour : 9

Question de Franck Lamblardy : quelles sont les recettes financières engendrées par les 25 ha de forêt communale ? Quelle est sa rentabilité ? Son coût ?
Michel Philippe propose d'apporter des précisions lors d'un prochain conseil municipal.

TRAVAUX

Cimetière

> Présentation de la procédure de reprise des tombes et du logiciel Améthyste, acquis par la commune. Cet outil répertorie informatiquement toutes les tombes, les concessions et détaillent le nom des défunts, l'état des tombes, les ayants-droits, etc. Il permet de saisir l'ensemble des PV pris lors des procédures d'abandon.
> Il est proposé de retirer plusieurs tombes de la procédure en cours : B34, A96 (la famille souhaite l'entretenir), A12, A12bis, A13, A14 et A14bis.

DELIBERATION 2024-011 acceptée à l'unanimité

- Abstention : 0
- Contre : 0
- Pour : 10

INFORMATIONS GENERALES

> la commission animation s'est réunie le 21/02/2024. Elle a fait notamment le point sur l'évènement en cours d'élaboration sur la thématique de la forêt (exposition, projection, balade...) qui aura lieu du 29 juin au 14 juillet 2024.

> Le SIVU s'est réuni pour parler du budget. Il a été indiqué que la participation financière des communes sera augmentée.

> Le Syndicat intercommunal de rivière d'Eure (SIRE2) a voté sa fusion avec le syndicat de Dreux.

> Sécurité routière : trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre du Département de l'Eure pour la réalisation des travaux la commune. Par ailleurs, le comptage des véhicules au niveau du pont bleu sera réalisé en mai. Les radars pédagogiques sont en cours d'installation côté Jouy-sur-Eure, rue de l'ancienne Forge et aux Oriots.

> Les Oriots : l'enfouissement des réseaux démarrera fin avril.

> Signalisation d'un itinéraire vélo sur la commune : la réunion avec une technicienne du Département de l'Eure a permis de préciser les emplacements exacts des panneaux. Leur nombre ont pu être revu à la baisse pour l'imiter l'impact inesthétique des panneaux.

> Maïté Turmel signale que les racines des arbres le long de la promenade du bord de l'eau sont très inesthétiques (arbres tombés et coupés, seules restent les souches et les racines). Jacky Capel se charge, en lien avec les agents communaux et/ou une entreprise, de proposer une solution d'amélioration.

Branche Turmel



